



aster

MENTION

JUSTICE PROCÈS PROCÉDURE



PARCOURS

CONTENTIEUX

OBJECTIFS

L'objectif du parcours contentieux est au choix, soit de préparer les étudiants à une insertion rapide dans la vie professionnelle, soit de les préparer aux différents concours judiciaires ou de l'administration, soit encore à la rédaction d'une thèse de Doctorat. La formation d'un juriste repose sur des préoccupations multiples : apprentissage de contenus spécifiques et techniques, apprentissage de méthodes propres au droit et insertion de ces apprentissages dans un environnement général permettant à l'étudiant de maîtriser le cadre historique, politique, social, économique, intellectuel et technique dans lequel naît et se développe un système juridique tout autant que l'application concrète du droit aux situations de la vie courante ou des affaires. Le cursus de Master répond à ces multiples préoccupations et propose donc une approche du droit et un déroulement des études marqués par la volonté de mettre l'accent sur la formation générale comme spécialisée. Le master « contentieux » vise à donner aux étudiants à la fois des compétences complètes dans les matières fondamentales du contentieux et une formation méthodologique nécessaire à leur insertion professionnelle. A l'issue de sa formation, l'étudiant aura acquis des connaissances variées, mais aussi une capacité d'analyse, de présentation et de persuasion. L'ensemble de ces éléments permettra à l'étudiant de s'insérer rapidement et avec aisance dans la vie professionnelle ou d'engager un travail de recherche sous la forme d'une thèse



PUBLIC CONCERNÉ

Titulaire d'une licence Droit
Titulaire d'une licence AES

METIERS

- Avocat
- Magistrat
- Greffier
- Juriste en banque
- Juriste d'assurance
- Juriste de contentieux
- Juriste en cabinet d'avocat
- Commissaire de justice
- Enseignant-chercheur



Responsables pédagogiques : B. LAPÉROU-SCHENEIDER / L. MORDEFROY
master-contentieux@univ-fcomte.fr